

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 5 ll. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ANGLETERRE — Londres, 6 avril.

Les journaux anglais sont à peu près unanimes à déplorer le résultat qu'offre le tableau du revenu. Bien que ce soit là, dit le *Sun*, le résumé de la triste situation du pays, on ne s'attendait pas à mieux. L'état misérable du commerce et de l'industrie pendant les douze derniers mois, l'impossibilité pour le peuple de se procurer les commodités de la vie, frappées d'un impôt (et quelles sont celles qui ne le sont pas ?) ne pouvaient donner lieu à personne de compter sur un résultat plus satisfaisant. Nous devons dire cependant que la situation s'améliore. Les nouvelles des districts manufacturiers sont plus favorables depuis quelques jours, et si sir R. Peel voulait, brisant le joug étroit auquel il s'est soumis, revenir à ses propres principes, on pourrait encore espérer. La diminution effrayante qui se manifeste dans les principales branches du revenu public, coïncidant avec le rejet par le gouvernement brésilien des conditions proposées par nous, doivent décider sir Robert Peel à commencer l'œuvre de la réforme commerciale, et ne peuvent manquer non plus de produire un heureux effet sur l'esprit des hommes même les plus obstinés de son parti.

— Les journaux anglais se préoccupent beaucoup de la rupture des négociations commerciales avec le Brésil, rupture annoncée par le *Liverpool-Times*. Les feuilles de l'opposition accusent de ce résultat fâcheux le système de monopole et de restriction dont le ministère ne veut à tout prix se départir. Pour favoriser, disent-ils, nos planteurs des Indes-Occidentales, les intérêts de toute la population manufacturière de l'Angleterre sont sacrifiés. Il est probable que la France, qui a aussi envoyé un négociateur avec des instructions plus étendues, aura réussi à traiter, et que nous en serons pour nos démarches. Le *Standard* révoque pourtant en doute, la nouvelle donnée par le *Liverpool-Times*, et dit que ses derniers avis reçus de Rio Janeiro faisaient pressentir un tout autre résultat.

— Le produit des impôts, pendant l'année écoulée, depuis le 5 avril 1842 jusqu'au 5 avril courant, aurait présenté un déficit énorme, sans la taxe du revenu, ce qui prouve la justesse du coup d'œil de sir Robert Peel et son rare esprit de prévoyance. Cette taxe a fait entrer au trésor, pendant l'année, 2,456,288 liv. ster. (61 millions 407,200 francs). Or, malgré cela, le produit total des impôts pour l'année n'a éprouvé sur l'année précédente qu'un excédant de 714,983 livres (17 millions 874,575 fr.). Et encore faut-il compter comme recette l'argent venu de la Chine, à-compte sur l'indemnité, et dont le chiffre s'élève à 511,406 livres (douze millions 785,150 francs).

Il résulte de ceci que sans la taxe sur le revenu, et sans l'indemnité de la Chine, il y aurait eu sur les recettes de l'année une diminution de plus de 56 millions de francs. C'est que les douanes seules ont éprouvé une diminution de 25 millions de francs, et l'excise, le timbre et autres taxes ont éprouvé ensemble une diminution de pareille somme.

Du 7. — Dans la séance de la chambre des communes d'hier, M. C. Buller a développé sa motion d'adresse à la reine pour demander l'adoption et la mise en pratique d'un vaste système d'émigration et de colonisation.

M. Crawford a présenté un amendement à l'effet de repousser la motion et de déclarer qu'avant de transporter en pays étranger une partie de la population, il était plus sage de mettre à profit les ressources du pays pour lui donner du travail et du pain. Après quelques observations de lord Stanley qui a déclaré que le gouvernement ne cessait de s'occuper de développer et d'étendre le système de colonisation, la motion et l'amendement ont été retirés par leurs auteurs.

— Les nouvelles commerciales reçues par la malle de l'Orient sont satisfaisantes : il y a tout lieu de croire que coïncidant avec le peu de marchandises de fabrique anglaise qui a été expédié cette année en Amérique et dans nos colonies de l'Australie, elles produiront une influence heureuse pour nos manufactures. En Chine les négociations pour un nouveau tarif réciproquement réduit, s'annonçaient devoir marcher d'une manière satisfaisante. Cependant on ne devait s'attendre à aucune modification de quelque

importance, vu les difficultés qu'entraîne à sa suite une mesure aussi grave, ce qui peut avoir causé un peu de désappointement aux détenteurs de thés qui en gardaient des quantités considérables par devers eux dans l'espérance d'une réduction de droits, et qui aujourd'hui se voient dans la nécessité d'en expédier la plus grande partie aux anciens droits. Les approvisionnements considérables d'opium ont amené aussi une baisse sur cette denrée ; et nous voyons par les journaux de Calcutta que le trésor a réalisé sur la seconde vente publique de 1,800 caisses d'opium 2,214,650 roupies ce qui joint aux 6,910,075 roupies produit de la vente de janvier donne une somme de 9,124,725 roupies. (*Globe.*)

FRANCE. — Paris, 7 avril.

Le cabinet des Tuileries a reçu depuis peu de jours des nouvelles importantes de Rio-Janeiro. Les négociations entamées par M. de Langdoiff, ambassadeur de France, pour obtenir des concessions commerciales du gouvernement brésilien, paraissent devoir être suivies d'un plein succès. Cependant, il paraît que le cabinet de Rio-Janeiro ne voulait rien conclure avant de connaître la décision des chambres françaises sur la question des sucres.

— Les négociations relatives au traité de commerce entre la France et l'Angleterre sont entièrement interrompues. Il est vrai que ce traité est rédigé depuis plus de deux mois et qu'il n'attend plus que la signature des deux pays. On dit qu'il contient plusieurs stipulations que M. Guizot hésite à faire connaître à la France, et qu'il attend un moment favorable. On ajoute que plusieurs membres du cabinet s'opposent à la signature de ce traité, tant que le gouvernement anglais n'aura pas consenti, de son côté, à quelques modifications qu'on lui demande.

On assure, en outre, que l'ambassadeur d'Angleterre, a fait de nouvelles démarches, depuis quelques jours, auprès de M. Guizot, pour obtenir enfin une solution de cette affaire.

— On lit dans le *Moniteur parisien* :

La convention postale entre la France et l'Angleterre a été signée lundi dernier, à Londres, par M. le comte de Saint-Aulaire, d'une part, et le comte d'Aberdeen, de l'autre.

Par cette convention, la taxe des lettres dont le poids serait au-dessous d'une demi-once sera uniformément de un franc, au lieu de deux francs qu'on paye aujourd'hui.

Le traité sera mis à exécution à partir du 1^{er} juin prochain.

Les négociations ont été conduites à Londres par M. Dubost, employé supérieur de l'administration dirigée par M. Conte, et par lord Lowther et le colonel Maberly, au nom de l'administration anglaise.

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen*, 6 avril :

Par le steamer anglais arrivé des Antilles, le *Journal de Rouen* a reçu des nouvelles de St-Pierre-Martinique du 6 mars dernier.

Le nombre des cadavres retirés des décombres de la malheureuse ville de la Pointe-à-Pitre, s'élevait, au 27 février, de cinq mille six cents à six mille.

Pour comble de malheur, ajoute notre correspondant, la fièvre jaune est venue augmenter le malheur général en étendant ses ravages sur une notable partie des survivants au terrible événement du 8 février.

Le contre-amiral, M. de Mosges, dont la présence était si utile aux habitants de cette malheureuse cité, était obligé de fuir avec son escadre, dans la crainte que les hommes sous ses ordres ne fussent atteints de l'épidémie, qui continuait toujours, au 6 mars, à décimer la population.

La comète était visible depuis le 1^{er} mars dans nos Antilles. Notre correspondant nous mande qu'elle paraît tellement rapprochée de la terre, que la majeure partie des habitants sont épouvantés de la longueur de la queue de cet astre errant.

Beaucoup d'habitants de la Pointe-à-Pitre s'étaient réfugiés à St-Pierre pour s'approvisionner de vêtements et d'aliments qu'ils pouvaient se procurer avec l'argent des premiers secours qui leur ont été distribués.

— Sous ce titre : *Communication importante*, nous trouvons ce qui suit dans la correspondance autographiée :

« Il se prépare une révolution importante dans l'administration supérieure. M. le duc de Broglie vient de remettre au ministre de la marine le rapport de la commission coloniale sur les questions de réforme politique et civile qui concernent les colonies et qui faisaient l'objet de l'institution de cette commission.

» La commission propose deux projets de loi, l'un ayant pour objet de supprimer les conseils coloniaux et d'admettre les représentants des contribuables d'outre-mer à la chambre des pairs et à la chambre des députés, l'autre ayant pour objet l'émanicipation des esclaves. »

— On lit dans le *Moniteur algérien* :

Le général de Bar, après avoir, depuis trois mois, manœuvré et combattu souvent dans les âpres montagnes à l'ouest de Cherchell, vient à Alger remplacer M. le gouverneur-général, qui s'est rendu à Mostaganem et doit bientôt entreprendre une campagne prolongée.

On sait que le général Bugeaud est parti le 24 à huit heures et demie du soir pour Mostaganem.

Du 7. — Il est vrai que M. Bugeaud a demandé au ministre de la guerre un nouveau renfort de 20 à 30,000 hommes; mais ce n'est pas, comme le dit ce matin un de nos journaux, par suite d'un soulèvement général, mais parce que M. le général Bugeaud veut faire cet été un puissant effort pour achever la ruine d'Abdel-Kader.

— Le ministère s'est décidé après plusieurs mois d'hésitation à présenter à la chambre des députés le projet de loi relatif au rétablissement des ministres d'Etat. Le texte de ce projet prouve que les intentions du cabinet ont éprouvé de notables modifications depuis le jour où a paru l'ordonnance; car il ne s'agit plus maintenant que de donner au roi la faculté de nommer ministres d'Etat les anciens ministres secrétaires d'Etat, ainsi que les anciens présidents de la chambre des pairs et de la chambre des députés. Là s'arrêtent les catégories; il n'est plus question de comprendre dans la liste des fonctionnaires pouvant être élevés à cette dignité les maréchaux et amiraux, le gouverneur de l'Algérie, et jusqu'au procureur général de la cour royale de Paris. L'opinion publique s'est si vivement prononcée contre cette extension des catégories qu'on y a renoncé.

— Les journaux anglais parlaient, il y a quelques jours, d'une note que le cabinet russe aurait adressée au gouvernement prussien, relativement au Zollverein allemand, que le cabinet de Saint-Petersbourg déclarait dans cette prétendue note, ne pas reconnaître comme une puissance politique, protestant en même temps en faveur de la complète indépendance des petits états allemands.

Nous pouvons affirmer, dit un journal légitimiste, d'après des renseignements positifs venus de Berlin, que cette prétendue note est apocryphe et d'invention purement anglaise. M. le comte Meyendorff, ambassadeur russe à Berlin, n'a présenté à la cour de Prusse aucune note en ce sens et touchant la question du Zollverein.

Du 8. — Il paraît certain que la cour des Tuileries pense à envoyer en Chine un ambassadeur qui aurait pour mission d'ouvrir des relations commerciales avec le céleste empire. On ignore encore le nom du personnage à qui cette mission sera confiée.

— La chambre de commerce de Paris a eu ces jours derniers plusieurs grandes réunions dans lesquelles on a discuté la question des sucres et celle des vins.

— La commission des sucres qui ne s'était pas réunie depuis près de quinze jours, a tenu hier une séance, pour prendre connaissance de quelques observations de M. Gauthier de Rumilly. Elle s'est occupée de la question de réduire la surtaxe sur le sucre brut blanc des colonies, et d'examiner les échantillons des différents types de sucre, qui lui ont été transmis par la chambre syndicale de commerce de Paris.

Le rapport de M. de Rumilly ne sera pas déposé avant le 20 ou le 22 de ce mois.

— M. Guicheteau, ancien prêtre romain ministre de l'église française à Pouillé (Vendée), n'ayant pu obtenir l'autorisation de se marier en France, s'est rendu à Jersey où il a été marié à l'église anglicane chargée des registres de l'état civil.

ESPAGNE. — Madrid, 3 avril.

OUVERTURE DES CORTÈS. — SÉANCE ROYALE.

Dès onze heures du matin, circulaient partout des gardes nationaux qui répondaient à l'appel. Vers une heure de l'après-midi, toute la garde nationale de toutes armes, ainsi que la garnison, étaient formées en haie depuis le palais du régent jusqu'au palais du sénat où a eu lieu l'ouverture.

A une heure et demie le régent a quitté Buena-Vista pour se rendre au palais de S. M.

Les députés et sénateurs étaient assemblés en grand costume, et en grand nombre au sénat.

Après la cérémonie d'usage, le régent a lu à haute et intelligible voix le discours suivant :

« Messieurs les sénateurs et les députés,

» En vous voyant réunis autour du trône d'Isabelle II, pour concourir par votre sagesse et votre zèle aux dispositions législatives qui doivent consolider l'Etat, je ne saurais manquer d'éprouver la satisfaction la plus pure en concevant la flatteuse espérance que vous remplirez complètement la mission réservée à la législature actuelle pour le bien de la monarchie et de la reine.

» Depuis que la précédente législature a cessé sa tâche, aucune altération notable n'est survenue dans les relations que nous avons avec les gouvernemens des autres pays.

» A l'égard de notre situation intérieure, je me plains à reconnaître le zèle et la droiture avec lesquels les tribunaux et les magistrats administrent généralement la justice, nonobstant l'organisation imparfaite du pouvoir judiciaire et les vices de la législation en vigueur. Ces difficultés seront aplanies par une bonne loi organique et par la réforme désirée de nos codes; pour la prompte réalisation de cette réforme, le gouvernement vous présentera quelques mesures convenables.

» L'état des finances réclame très-particulièrement l'attention des cortès. Des réformes importantes ont eu lieu, tant dans l'administration et la comptabilité des revenus publics, que dans le système qui régissait la vente des biens nationaux; mais, sans les ressources nécessaires pour couvrir non-seulement les dépenses ordinaires et courantes du service public, mais encore toutes les autres obligations successivement contractées à raison du défaut constant d'équilibre dans lesquels se trouvent les unes et les autres avec les recettes du trésor, il deviendra, chaque jour, plus difficile d'arriver à une organisation complète et satisfaisante de cette partie si vitale de l'administration de l'Etat. Avec le budget qui sera soumis à votre considération, on vous présentera d'autres projets de loi dont les cortès classeront, d'une manière opportune, la convenance et l'utilité. Les cortès comprennent trop bien l'importance du crédit pour ne pas donner leur puissant appui aux mesures qui leur seront également proposées, dans le but d'améliorer ce crédit.

» Au milieu de la rareté des ressources, la marine a été l'objet du zèle qui se remarque dans l'activité de nos arsenaux et dans l'envoi d'expéditions sur divers points. Le gouvernement devait apporter à l'organisation de l'armée des modifications avantageuses pour le soulagement des populations. Déjà même quelques-unes étaient présentées aux cortès, lorsqu'une insurrection inattendue est venue paralyser ces prudentes économies, et il a fallu s'attacher avec toute la force publique à réprimer ce mal si grave. L'armée a été, à cette époque, comme toujours, un modèle de subordination et de discipline, aussi bien que de valeur et de fidélité.

» Grâce à ses vertus et à la coopération également noble et décidée de la garde nationale, la commotion, qui eût été si fatale, si on l'eût laissé respirer, a été étouffée à son début, et la tranquillité a été complètement rétablie. Sous les auspices de cette tranquillité et à l'aide des réformes opérées, les intérêts matériels du pays prennent chaque jour plus d'accroissement; nos communications se développent; l'agriculture et l'industrie donnent une plus forte impulsion à notre commerce, et l'instruction publique reçoit des améliorations considérables.

» Les lois que le gouvernement, d'accord avec la constitution, soumettra à votre examen, contribueront à rendre plus parfaite l'administration, à compléter le développement de toutes les branches de la richesse, et à élever l'institution de la garde nationale, l'enseignement public et la bienfaisance à la hauteur qui convient au nom espagnol; et j'ai, en attendant, la satisfaction de vous annoncer qu'actuellement la paix, la loi et l'ordre régissent dans toute l'étendue de la monarchie. Moment bienheureux où les cortès et le gouvernement trouvent l'occasion glorieuse (que leur patriotisme ne laissera pas échapper) de faire ce que la nation désire et ce que nous devons à l'auguste et jeune princesse que nous voyons assise ici sur le trône de ses ancêtres.

» Des lois consolidant l'Etat sur ses bases, des lois propres à ouvrir les sources de la prospérité publique, voilà, messieurs les sénateurs et députés, ce que désire le pays, voilà ce qui est digne et ce qui convient à la patrie et à la reine Isabelle II. Lorsque S. M., à l'époque fortunée qui approche, prendra en main les rênes du gouvernement de son peuple, qu'elle ne rencontre aucun obstacle au bien que lui prépare son cœur généreux, et puisse-t-elle, dans les bénédictions et les applaudissemens qu'elle entendra autour d'elle, recueillir le fruit le plus précieux de nos soins et de nos sacrifices ! »

Après cette lecture, S. M., le régent, et les personnes du cortège sont sortis de la chambre dans le même ordre qui avait présidé à leur entrée. Le discours a été écouté dans le plus profond silence. Aucun vivat ne s'est fait entendre, et, à la sortie de la chambre, quelques députés ont adressé des interpellations amicales

aux ministres; ceux-ci ont répondu en souriant qu'ils n'étaient plus ministres.

A deux heures trente-cinq minutes, S. M. était de retour au palais, et à trois heures et quelques minutes, le régent rentrait chez lui dans une belle voiture attelée de quatre chevaux, précédé de quelques éclaireurs et suivi de ses aides-de-camp et de son escorte. La garde nationale et les troupes de la garnison ont défilé, et la ville est retombée dans le calme le plus parfait. Le corps diplomatique était dans la tribune au grand complet.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 12 avril.

Les secours publics qui, dans ces derniers tems, ont été assurés aux indigens pour les garantir contre la gêne extrême où la cherté et la rareté des denrées les plus nécessaires pouvait les réduire, n'ont pas fait défaut devant l'appel de l'autorité. Mais, en décernant de justes éloges aux communes où cet appel a été entendu avec le plus de zèle et d'empressement, la part qui revenait à celles qui se sont le plus ardemment dévouées à cette œuvre de bien public, a été faite avec une concision qu'il nous appartient de modifier, en produisant des faits qu'il est donné à un journal de poser et d'étendre, ce qui n'est pas toujours au pouvoir d'une publication officielle.

Ce qui a été dit, récemment, pour quelques localités que nous avons placées en regard de Clervaux, a déjà suffi pour instruire nos lecteurs des efforts dus au civisme des habitans de nos campagnes. Les faits ont été exposés tout simplement. En pareille matière, les faits seuls doivent parler. Ils ont parlé haut pour Clervaux et s'ils sont restés dans la mémoire du public, ils serviront sans le moindre doute, de réfutation à toutes réclamations qui, tendant à grouper de vaines observations autour de l'objet principal, ne forment cependant qu'un accessoire sans consistance et dont le but même n'est pas bien compréhensible, puisqu'en définitive l'on ne parvient pas à détruire les chiffres posés et à renverser la conséquence bien naturelle qui en a été déduite.

Notre tâche aujourd'hui sera facile. Nous n'avons qu'à mettre au jour les renseignemens que nous nous sommes procurés. Nous resterons au-dessous de cette tâche, en ce que nous n'avons pas la totalité exacte des dons faits ni des sommes votées, et il n'y a pas à s'en plaindre, par une raison bien plausible, raison qui est entièrement à l'éloge des communes du pays aussi bien qu'elle est dans l'intérêt des infortunés secourus; elle consiste dans l'activité et dans l'empressement avec lequel les secours ont été recueillis et dirigés vers leur destination; travail qui a certainement été nuisible au contrôle spécial et exact qui devait en être tenu, tant pour le service même que pour l'information de l'autorité.

Une réflexion surgira de ce qui va suivre; c'est que la charité ne s'est pas bornée au soulagement des misères locales, et que dans bien des communes, l'esprit public a donné le salutaire et vertueux exemple d'offrandes consacrées au soulagement des communes voisines. Ce procédé des localités l'une envers l'autre, non seulement fait honneur au sentiment de charité qui a inspiré ces heureuses relations de voisinage, mais il caractérise le patriotisme des habitans, leur amour de la concorde et de l'union. Sous ce rapport, qu'il nous soit permis de dire qu'une conduite aussi généreuse élève le nom luxembourgeois et le recommande au respect de l'étranger, chez lequel malheureusement les dernières années de crise ont laissé pénétrer d'odieuses insinuations contre notre caractère national.

Les communes que nous avons en vue de signaler plus particulièrement sont au nombre de onze. En les désignant, nous donnerons à côté de leurs noms, le relevé sommaire de ce qu'elles ont voté.

Beaufort. La collecte a produit 11 hectolitres 90 litres de pommes de terre, 2 hectolitres de grain, et 25 fr. 75 c. en argent; 500 fr. seront fournis par la caisse communale. — **Berdorf.** Le conseil communal a alloué 200 fr. à prendre sur la caisse communale pour être ajoutés au produit des collectes, qui n'est pas indiqué. — **Consdorf.** La collecte a produit 1 hectolitre 60 litres de froment, 34 hectolitres 40 litres de seigle, 11 hectolitres 60 litres de méteil, 7 hectolitres 20 litres d'orge, 10 hectolitres 20 litres d'avoine, 2 hectolitres de pois et de fèves, 1 hectolitre 80 litres de pommes de terre, 1 kilogramme de lard, 5 kilogrammes de riz. La caisse communale fournira 1400 fr. dont 1000 à charge de la section de Consdorf et 400 à charge de celle de Breidweiler. — **Flaxweiler.** Les collectes ont produit à Beyren, 60 fr.; Niederdonven, 149 fr.; Gostingen, 72 fr.; Flaxweiler, 198 fr.; Oberdonven, 46 f. 50 c. Total, 525 fr. 50 c. La caisse communale fournira en outre 260 fr. — **Betzdorf.** La souscription a produit 55 hectolitres 60 litres de grains, 31 hectolitres 20 litres de pommes de terre, 250 kilog. de farine, 2 hectolitres d'orge mondé. La

caisse communale fournira 240 fr. — **Rodenbourg.** La souscription a produit 36 hectolitres 10 litres de grains, 7 hectolitres 20 litres de pommes de terre, 2 hectolitres 80 litres d'orge mondé. La caisse communale fournira 200 fr. — **Wormeldange.** Les collectes ont produit : à Ehnen, 550 fr., à Ahn, 310 fr. La caisse communale fournira 1000 fr. dont 800 à charge de la section de Wormeldange et 200 à charge de celle de Machtum. — **Manternach.** La caisse communale fournit 1500 fr. dont Berbourg, 400 fr.; Lellig, 480 fr.; Manternach, 470 fr.; Munschecher, 150 fr. Total, 1500 fr. Cette commune destine 1000 fr. à l'achat de plantes de pommes de terre à distribuer aux indigens et 500 fr. à la caisse du comité cantonal de secours, pour aider à soulager les nécessiteux des autres communes du canton de Grevenmacher. — **Biver.** Le conseil communal a voté 300 fr. pour secourir les nécessiteux des autres communes du canton. — **Rodenbourg.** Le conseil communal a voté 100 fr. pour secourir les nécessiteux des autres communes du canton. — **Mertert.** 400 fr. ont été votés pour le même objet.

Ces chiffres ont leur éloquence. Ils attestent, comme nous l'avons dit, l'excellent esprit que l'administration publique sait inspirer aux communes; car l'élan de charité qui en a conduit un grand nombre, (et nous ne les avons pas toutes citées,) à jeter un généreux regard sur leurs voisines moins bien partagées en ressources, a été spontané. Ils attestent aussi la plus vive sollicitude des chefs de l'autorité locale pour le bien être de leurs administrés, et leur prévoyance de l'avenir. Les mêmes circonstances peuvent renaître, en effet, et le bien semé aujourd'hui fructifiera pour ceux que des temps de crise exposeront peut-être aux mêmes adversités. Puissent d'aussi nobles exemples n'être pas sans influence là où une condamnable négligence n'a pas répondu à la voix du gouvernement!

— Nous citons avec plaisir l'article suivant, extrait d'un journal de Bruxelles :

S'il fallait en croire ce que la *Gazette de Cologne* appelle un bruit certain, le cabinet de La Haye aurait de nouveau l'intention de nouer des négociations avec le Zollverein pour la conclusion d'un traité de commerce. « Tout ce qu'on a dit en dernier lieu, ajoute cette feuille, sur la formation d'une union douanière entre la France, la Belgique et la Hollande, reposerait sur des bruits non fondés, et qu'on voudrait bien entretenir en Hollande. »

Nous avons quelques motifs de croire que rien n'est moins certain que le bruit que la *Gazette de Cologne* cherche à mettre en circulation. On sait d'ailleurs que c'est la *Gazette de Cologne* qui a poussé le plus loin le système d'injures envers la Hollande, système qu'on a voulu imposer à tous les journaux allemands. Ce simple souvenir réduira à sa juste valeur le bruit propagé par ce journal.

— Depuis quelque tems, on remarque que des particuliers vont faire des quêtes à domicile, chez les habitans, sous divers prétextes, presque toujours louables il est vrai, mais nullement fondés ni justifiés. Les réglemens de police défendent tout acte de ce genre non autorisé par l'administration municipale.

LAMORT, éditeur responsable.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

Le tribunal d'arrondissement séant à Luxembourg, siégeant en matière de commerce, a, par jugement rendu, en date du dix avril courant, dûment enregistré, déclaré le sieur FRANÇOIS LASABATIE, fabricant de gants à Luxembourg, en état de faillite, en a provisoirement fixé l'ouverture au premier mars dernier, a nommé commissaire, Monsieur le juge Toutsch, et agents les sieurs Nicolas Schaack, receveur des hospices, et Philippe-Christophe Wurth, négociant, tous deux domiciliés à Luxembourg, et a ordonné que la personne dudit FRANÇOIS LASABATIE soit déposée dans la maison d'arrêt de cette ville.

Le commis-greffier chargé des affaires commerciales.

FUNCK, fils.

N a c h r i c h t.

Das Bezirksgericht zu Luxemburg, in Handelsfachen sprechend, hat, durch gebührend einseitiges Urtheil vom zehnten des laufenden Monats April, das Zahlungsunvermögen des Franz LASABATIE, Handschuhfabrikant zu Luxemburg erklärt, und einstweilen den Zeitpunkt des Ausbruchs dieses Zahlungsunvermögens auf den zten des verfloffenen Monats März festgesetzt, zugleich Herrn Toutsch, Richter am Bezirksgerichte zu Luxemburg als Commissar, und die Herrn Schaack, Hospitäl-Ernehrer, und Philipp Christoph Wurth, Handelsmann, beide zu Luxemburg wohnhaft, als Agenten ernannt, schließlich verordnet, daß die Person des erwähnten Franz LASABATIE in das Arresthaus zu Luxemburg gebracht werde.

Der mit den Handelsfachen beauftragte

Untergerichtschreiber,

Funck, Sohn.

FAILLITE LASABATIE.

M^r le juge-commissaire de la faillite LASABATIE invite les créanciers de ladite faillite, de se réunir en la chambre du conseil du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, vendredi prochain, 14 du courant, à onze heures du matin, pour être consultés sur un objet de la plus grande urgence.

Luxembourg, le 12 avril 1843.

FUNCK, fils.

FAILLITE LASABATIE.

Les agens de la faillite F. J. LASABATIE préviennent le public que, suivant autorisation du tribunal de commerce, les magasins de la fabrique de gants, rue Marché-aux-Herbes, resteront ouverts et que l'on y continuera la vente en détail ainsi que les expéditions des marchandises, comme par le passé.

Luxembourg, le 12 avril 1843.

Les agens de ladite faillite,
P. C. WURTH. SCHAACK.

EXTRAIT dressé en conformité de l'article 501 du code civil.

Par jugement rendu par défaut, faute de plaider par le tribunal d'arrondissement séant à Luxembourg, le cinq avril courant, enregistré, entre François Ferring, cultivateur, demeurant à Mertert, demandeur et Nicolas Ferring père, cultivateur, demeurant à Mertert, défendeur, défense a été faite à ce dernier, de plaider, de transiger, d'emprunter, de recevoir un capital mobilier et de donner décharge, d'aliéner ni grever ses biens d'hypothèques à l'avenir, sans l'assistance de Jean Bossert, son gendre, cultivateur, demeurant à Mertert, que le tribunal lui a nommé pour conseil.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 1843.

Pour extrait conforme, GRÉCHEN, Avocat.

Enregistré à Luxembourg le 11 avril mil huit cent quarante-trois, volume vingt-huit, folio cinq recto case quatre. Reçu en principal quatre-vingts centimes et vingt-un centimes pour majoration (sans renvoi).

Le receveur, F. LECLERC.

Le soussigné a l'honneur de prévenir tous les messieurs qu'il vient de recevoir récemment un bel assortiment de CHAPEAUX DE SOIE de MM. Laville et Poumaroux, premiers fabricants de Paris et brevetés. Il ose se flatter de pouvoir présenter une marchandise qui l'emporte sur tout ce qu'on a eu jusqu'à présent en cette ville, tant par l'élégance, que par la grâce parisienne.

J. B. FERRON,

fabricant de chapeaux, Grand'rue.

MARDI 18 avril prochain, à neuf heures du matin, le sieur Théodore KONEN (Kaisers), de Bruch, exposera en vente publique, au bois dit Altrœder près de Bruch, un nombre de QUATRE-VINGTS CORPS D'ARBRES, tous très-beaux chênes dont une grande partie propres à la marine.

Grevenmacher, le 1^{er} avril 1843.

Le notaire RITTER.

ADMINISTRATEUREN van het Hulp en waarborg Pensioenfonds bi 's Ryks ontvangsten gevestigd te Rotterdam, als daartoe, na bekrachtiging van het tractaat tusschen Nederland en Belgie gesloten, door Heeren Commissarissen en geadjungeerde deelhebbers gemagtigd, roepen mits deze op, alle weduwen en wezen van vroegere deelhebbers in het genoemde fonds, overleden in Belgie of in het Hertogdom Limburg, of het tegenwoordig Groothertoglijk gedeelte van Luxemburg, en welke aanspraak vermeen te hebben op pensioen of suppletie van dien, uit het gezegde fonds, het zij zij bereids voor 26 Augustus 1830 waren ingeschreven, of nog moeten ingeschreven worden, om binnen drie maanden na dato dezes hunne reclamen ondersteund, door de noodige bewijsstukken franco in te zenden aan den tweeden ondergeteekende, wanneer hunne aanspraken zullen worden onderzocht en deswegens in de eerst volgende algemeene vergadering, zoodanige voorstellen zullen worden gedaan, als vermoend zal worden te behoeven, en waarvan alsdan de daarop gevallen beslissing, nader aan de reclamanten zal worden bekend gemaakt. Na primo Julij 1843 zullen in geen geval reclames worden aangenomen.

Rotterdam 15 Maart 1843.

Administrateursn vornoemd, (get.) H. KUYPER, G. F. Hoofd-Inspecteur der ryks belastingen en de provincie Noord-Brabant, (get.) H. A. VERNEERS van der LOEFF. Gedelegeerde Commissaris en Entrepporteur te Rotterdam, (get.) F. G. VERSFELT, Commies by het Departement van financien te 's Gravenhage

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sieur ROUSSY a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son établissement de coiffeur, marchand parfumeur, de la Place d'Armes dans la Grand'Rue, n° 105, au coin de celle de la Porte Neuve

ÉTABLISSEMENT LITHOGRAPHIQUE DE SCHEUER,

Rue Saint-Philippe, n° 197,

Dans lequel seront exécutés et imprimés avec le plus grand soin : Cartes Géographiques, Plans, Architectures, Dessins, billets de Bals et de Soirées, Factures, Adresses, Cartes de Visites, Mandats, Registres, etc. Etiquettes de tous les genres, en or et couleurs. Tient un Magasin d'Estampes, et de papiers de fantaisie.

Es empfiehlt den hiesigen resp. Damen seinen Vorrath fertiger kleine, und großer französischer Corsetten in verschiedenen Farben

inglichen auch Corsetten-Leistchen, welche sehr bequem bei Verrichtung häuslicher Arbeiten sind; gleichzeitig bringe ich zur Kenntniss, daß bei Selbstauswahl im Hause oder auch bei Abnehmen aus demselben jedes Stück, die größeren 5 und die kleineren 2 Egr. billiger sind als die früheren fixen Preise. Endlich erlaube ich mir die ergebene Bitte, immer nach geübener Auswahl die nicht passenden Corsetten ungefäumt und nicht beschmutzt zurückzusenden; bei auswärtigen Abnahmen wird in nicht conuenienden Fällen um porto freie Rücksendung gebeten. Schließlich erkläre ich nur diejenigen Corsetten für mein Fabricat, welche mit meiner Namensunterzeichnung versehen sind.

W. Herges,

wohnhaft auf dem Hauptmarkt im schwarzen Ochsen, in Trier.

Nachricht.

Aus freier Hand steht zu verkaufen unter günstigen Bedingnisaen,
1. Ein Garten in zwei Terrassen, mit Wohngebäude, Stallung, Keller, Treibhaus und Pavillon, gelegen in Cläufen, Vorstadt Luxemburg, zwischen Herrn Bourgraff, Professor, und der Dame Wittwe Schrobilgen, stößt vorn auf den Canal.

Dieses Grundstück, durch seine vortheilhafte Lage wegen dem Canal, ist geeignet zu verschiedenen Fabrikationen, Bades oder Bleich-Anstalt, Bärerei, Weis-Bärerei, u. s. w.

2. Ein großes und neues Wohngebäude, nebst Stallung und Schauer, alles mit Schiefern gedeckt, und einen daran liegenden schönen Garten, bekannt unterm Namen Ehimmeich-Haus, gelegen im Dorfe Müllendorf (Merschertbal), nächst Seinsel;

3. Ein anderes Wohnhaus, mit Stallung und Garten, gelegen in selbem Dorfe, zu einer Branntwein-Brennerei geeignet.

Um nähere Auskunft sind Liebhaber gebeten sich an unterzeichneten Notar zu wenden.

Luxemburg, den 14. März 1843.

Majerus, Notar.

Beträchtliche

Bäume u. Brennholz-Versteigerung im Gemeindevald von Sandweiler.

Am Donnerstag, 20. April nächstkünftig, um zehn Uhr des Morgens, wird die Lokal-Verwaltung der Gemeinde von Sandweiler, öffentlich versteigern lassen:

1. 103 sehr schöne Eichen-Bäume und

2. 80 Korden Brennholz, gelegen in dem diesjährigen Holzschlage der Sektion von Sandweiler, im Ort genannt beim Brucherweg, Bann von gemeldeter Orttschaft.

Die Versteigerung wird im Walde selbst Statt haben.

Luxemburg, den 31. März 1843.

J. Funck, Notar.

Holz-Versteigerung im Münterbüsch,

im Ort genannt ob der Pleckerei, nächst dem Höhenhof.

Am Freitag, den 21. April nächstkünftig, um elf Uhr des Morgens, wird die Dame Anna Kremer, Wittwe Clemens, Rentnerin in Luxemburg, öffentlich auf Vora versteigern lassen:

8000 zweimal gebundene Reisbüschel (Fätschen) und

29 Korden Eichen-Schittholz,

gelegn im Münterbüsch, im Ort genannt ob der Pleckerei, nächst dem Höhenhof.

Die Versteigerung wird im Walde selbst Statt haben.

Luxemburg, den 31. März 1843.

J. Funck, Notar.

Die Lieferung der für die diesjährigen Fuß-Grenz-Aussäher noch erforderlichen 77 Patronentaschen, nebst den dazu gebhörigen, zugleich zum Befestigen der Säbel eingerichteten Leibriemen, so wie von 11 Stück Kartuschen nebst Zubehör für berittene Grenz-Aussäher, soll dem Mindestfordernden in Enterprise gegeben werden.

Zu diesem Behufe fordern wir Unternehmungslustigen zur Abgabe ihrer schriftlichen Gebote bis zum 28. April d. J. mit dem Bemerkten hierdurch auf, daß die Münter-Stücke, nach welchen die Lieferung erfolgen muß, während den Dienst-Stunden in unserm Geschäfts-Lokale zur Ansicht bereit liegen.

Gebote, welche nach obigem Termine eingehen, müssen unberücksichtigt bleiben.

Luxemburg, den 8. April 1843.

Königl. Großh. Haupt-Zoll-Amt.



Mosel-Dampfschiffahrt.

Dienst zwischen Trier und Koblenz in directer Verbindung mit den Fahrten zwischen Trier und Metz.

Täglicher Dienst,

Abfahrt: In Trier, Morgens 5 Uhr,

In Koblenz, 6 "

Trier, den 1. April 1843.

Die Direction.